

<https://www.menouetsesvoisinsdargonne.fr/spip.php?article984>

Les affouages

- Revue N°71 -

Date de mise en ligne : jeudi 28 juillet 2016

Copyright © Sainte Ménehould et ses Voisins d'Argonne - Tous droits

réservés

Ce mot est bien connu des habitants de nos villages argonnais. D'ailleurs, dans une page du journal **Â« l'Union Â»** du 6 décembre dernier, on pouvait lire :

Valmy : Â« Le tirage au sort des affouages pour les communes de Valmy, Braux-Sainte-Cohière et Dommartin-Dampierre aura lieu le mercredi 9 décembre Â».

L'affouage est la possibilité donnée par le code forestier à un conseil municipal de réserver une partie de la forêt communale



Photo prise en forêt de Châttrices

pour l'usage domestique des habitants. Le mot Â« affouage Â» viendrait du verbe de l'ancien français Â« affouer Â», Â« chauffer Â». Comme à Valmy, des communes de la région, qui possèdent des bois, pratiquent encore l'affouage. Il semblerait d'ailleurs que depuis 2005, face à la hausse du prix de l'énergie, il y ait une reprise de cette pratique.

Le conseil municipal qui a pris la délibération d'affecter une partie de ses bois, l'affiche publiquement. Tous les habitants du village peuvent en bénéficier. Mais il est interdit de revendre le bois d'affouage. En pratique, les volumes délivrés doivent rester inférieurs à 30 stères. Le conseil municipal constitue des lots qui sont tirés au sort. Il y a parfois des mécontents car le bois sur la parcelle attribuée peut être soit de moins bonne qualité soit plus difficile à travailler ou à sortir. Les fûts de grande valeur sont conservés. Les bois réservés à l'affouage représentent donc souvent **le taillis**.



La forêt a toujours été pour l'homme un refuge et une source de nourriture pour lui et son troupeau. Il y prélève le gibier, les fruits sauvages, les champignons, le miel, les faînes et les glands. Le bois est le matériau de construction et sert aussi de combustible. La forêt est Â« la chose commune Â» comme le soleil, l'air, la pluie, l'eau. Mais petit à petit, la forêt devient la propriété des rois, des seigneurs, puis des monastères. Aux XIIème et XIIIème siècles, des chartes légalisent Â« les droits d'usage Â» en les précisant.

- Les grands usages sont **l'affouage** ou droit de couper du bois de chauffage, **le maronage** ou droit de prendre du bois destiné à la construction, **le pâturage** et **la glandée**.

- Les petits usages consistent au ramassage **du bois mort** (debout, sur pied) ou gisant (tombé au sol) et **du mort-bois**. Font partie du mort-bois les essences de peu de valeur telles que le Â« saulx (saule), le marsaulx (saule-marsault), l'espine, le puisne (cornouiller ou bois puant), le seur (sureau), le genest et les ronces Â». En 1864 ce droit est toujours exercé et à Beaulieu il donne lieu en moyenne à l'enlèvement de 7000 fagots par an.

Des différents opposent parfois les usagers et les propriétaires. Les Archives de la Marne contiennent de nombreux

Les affouages

procès-verbaux dressés par le garde de l'abbaye de Châtrices contre les habitants de Villers-en-Argonne. En mai 1717, Jeanne Collard et Françoise Saguet sont surprises, une serpe à la main et portant deux fagots dans la contrée dite Â« la taille-du-four-aux-verres Â» et sont verbalisées. En 1719, nouveau procès contre Jean Rolland et Pierre Du Val qui répondent : Â« qu'ils vouloient y aller et abattre des arbres et qu'ils en abattront maugré les sieurs religieux et maugré le diable et qu'ils avaient de bonnes haches pour se défendre Â» et la liste des procès s'allonge.

Dans nos villages, les droits d'usage à la nourriture du bétail se sont éteints naturellement, par non exercice, mais les droits d'affouage ont perduré jusqu'à nos jours.

Sources : Découverte de l'Argonne II (Centre d'études argonnais, Sainte-Ménéhould 1980).

Dans le même livre, on lit :

L'activité est grande dans notre forêt. Les troupeaux la parcourent à la belle saison et à la chute des faînes et des glands. En hiver, c'est toute une troupe de boisilleurs qui s'affairent au coeur de bois : bûcherons, charpentiers, scieurs de long, producteurs de merrain, charbonniers, cendriers, salpêtriers et autres artisans qui abattent, scient, fendent, équarrirent, carbonisent, brûlent

Deux noms ont retenu mon attention. Qu'est-ce donc qu'un **salpêtrier** et qu'un **cendrier** ? Le salpêtre est du nitrate de potassium. Il se forme sur les murs humides, surtout dans les endroits où l'air est riche en vapeurs ammoniacales (étables, écuries). Il est mélangé à du nitrate de chaux. Autrefois, on récoltait ce salpêtre naturel pour fabriquer la poudre à canon. Seul le roi avait le droit d'en fabriquer. Son ministre de la guerre et son service des poudres employaient des salpêtriers qui visitaient les maisons pour collecter le salpêtre tout particulièrement précieux en temps de guerre. Mais le salpêtrier devait faire Â« cuire Â» sa récolte pour séparer le nitrate de potasse du nitrate de chaux et des impuretés. Il avait donc le privilège de couper bois mort et mort-bois dans toutes les forêts. Leur arrivée dans un village était mal perçue.



15 EN ARGONNE. — Charbonnier en Forêt. — Mts en Soc du Charbon. — ND

Les tracasseries et les procès étaient nombreux. Dans le livre, il est question d'un dénommé Claude Boudaille, salpêtrier domicilié à La Neuville-au-Pont, dans les années 1700.

Et les cendriers ?

Les affouages

Les verreries furent nombreuses en Argonne. En 1783, elles doivent être au nombre de douze. Â« Toute la vallée de la Biesme est remplie de verreries Â» Le verre pour faire simple, c'est la fusion, suivie du refroidissement, d'un mélange de silice, de chaux et d'un fondant. Le carbonate de soude qui permet d'abaisser le point de fusion de la silice est, pour cette raison appelé fondant. La chaux qu'on ajoute est un stabilisant.

Les verreries d'Argonne, jusqu'au début du XXème siècle, emploient le fondant produit sur place : **les cendres de végétaux**. Au XVIème siècle, elles font l'objet d'un commerce lucratif. Les faiseurs de cendre ou **cendriers** sont spécialisés dans ce genre de travail. Parfois, la forêt va subir une exploitation anarchique. De beaux arbres qui avaient une autre destination, sont réduits en cendres. Pour fabriquer du verre blanc, les matières vitrifiables doivent être pures. Il faut donc employer du sable pur et lessiver les cendres afin d'en extraire le fondant le plus pur possible, qu'on appelle alors Â« salin Â» obtenu par **le salinier**.

Nous n'en avons pas terminé, n'oublions pas **les charbonniers du roi** ou **poudriers** ou **bourdainiers**. Le poudrier avait pour fonction la fabrication du charbon de bois de bourdaine. La bourdaine (encore appelée aulne noire) est une essence arbustive qui donne un charbon très léger, le meilleur pour la fabrication de la poudre noire. Elle est très commune en forêt d'Argonne. La poudre noire est un mélange pulvérisant de 12,5% de charbon de bourdaine, 12,5% de soufre et 75% de nitrate de potasse ou salpêtre.

Binarville a eu ses bourdainiers, la famille Jacobé Â« charbonniers du Roy de père en fils pendant plus de cinquante ans Â».

Un de nos ancêtres était peut-être **salpêtrier, cendrier ou poudrier !**

Nicole Gérardot

